



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : handicapes

Question écrite n° 1507

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon expose a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, qu'un brevet d'Etat d'educateur sportif pour l'encadrement des activites physiques et sportives des personnes handicapees mentales a ete recemment cree. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette formation sera dispensee a la Reunion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le brevet d'Etat d'educateur sportif du 1er degre pour l'encadrement des activites physiques et sportives des personnes handicapees mentales a ete creee le 20 juin 1984. L'ile de la Reunion a organise une formation debouchant sur l'obtention de ce diplome en 1986-1987 (dix brevets d'Etat ont ete delivres a l'issue de l'examen final). Le petit nombre (trois) de candidats souhaitant actuellement suivre une telle formation ne permet pas d'envisager la mise en place d'une nouvelle session.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1507

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2312